



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

GDF

Question écrite n° 103533

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité de mener une vaste campagne d'information sur le projet de fusion GDF-Suez auprès des différents leaders d'opinion. En effet, si l'opinion publique perçoit aisément l'enjeu et l'intérêt de ce projet pour l'indépendance énergétique de notre pays, les paramètres de ce dossier ne sont pas particulièrement connus par les leaders d'opinion, notamment les médias et les décideurs politiques. Ce dossier devant être examiné par le Parlement à la rentrée de septembre, il serait souhaitable que l'information sur ce dossier puisse être la plus régulière possible et envoyée, sous forme d'une lettre périodique, avançant les arguments en faveur de ce projet. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser s'il compte répondre à cette proposition.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé, dès l'annonce par Gaz de France et Suez de leur projet de rapprochement, un travail très important de concertation auprès de l'ensemble des parties prenantes pour expliquer pourquoi il estimait de sa responsabilité de soumettre au Parlement une modification législative donnant à Gaz de France la flexibilité sur son capital nécessaire à son développement. De nombreuses réunions ont, dans un premier temps été tenues avec les organisations syndicales au terme desquelles le Gouvernement a tenu à répondre formellement à l'ensemble des questions que celles-ci lui avaient légitimement posées. Le Gouvernement a ensuite organisé un débat devant le Parlement, à l'Assemblée nationale le 14 juin puis au Sénat le 15 juin. À l'issue de cette démarche approfondie, le Gouvernement a estimé de sa responsabilité de présenter à la représentation nationale un projet de loi visant deux grands objectifs : adapter le marché de l'énergie à nos engagements européens, tout en assurant un service public de qualité et une protection élevée des consommateurs ; donner à Gaz de France la flexibilité nécessaire sur son capital pour lui permettre de poursuivre son développement. Depuis le 7 septembre dernier, début des débats à l'Assemblée nationale sur le projet de loi relatif à l'énergie, le Gouvernement s'est efforcé de répondre à l'ensemble des questions posées par les députés et les sénateurs, notamment dans le cadre de l'examen des amendements déposés sur le projet de loi. Ces débats publics, qui ont duré près de deux mois, ont donné lieu à des discussions particulièrement riches qui ont permis l'examen de l'ensemble des enjeux liés à ce texte et au Gouvernement de tenir régulièrement informées la représentation nationale et l'opinion publique, sur les principaux enjeux du projet de loi mais aussi sur le projet de rapprochement entre Gaz de France et Suez (par exemple sur les remèdes proposés par les entreprises à la Commission européenne), répondant ainsi positivement à la préoccupation de l'honorable parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103533

**Rubrique** : Énergie et carburants

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 septembre 2006, page 9490

**Réponse publiée le** : 5 décembre 2006, page 12736